

## Diplôme d'État d'aide-soignant

### Objectif

La formation prépare au soin, à la prévention et à l'éducation à la santé. L'aide-soignant préserve et restaure le bien-être et l'autonomie du patient. Il l'accueille, l'informe, l'accompagne et lui dispense les soins d'hygiène et de confort, en s'adaptant à ses besoins et à son degré d'autonomie. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, il observe la personne, mesure les principaux paramètres liés à son état de santé, et transmet ses observations pour que soit maintenue la continuité des soins. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(2\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

### • Saint-Étienne - Du 03/09/2018 au 13/07/2019

- Lycée professionnel Benoît Charvet - Institut de Formation d'Aides Soignants (IFAS) - 30 avenue Benoît Charvet - 42021 Saint-Étienne
- [Lycée professionnel Benoît Charvet](#) - Tél : 04 77 49 30 87
- Contact :

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	

**Public :** Demandeur d'emploi, Salarié  
Avoir 17 ans au cours de l'année des épreuves du concours.

**Aire de recrutement :** Autres

## 2. **Saint-Étienne - Du 01/09/2019 au 31/07/2020**


- Lycée professionnel Benoît Charvet - Institut de Formation d'Aides Soignants (IFAS) - 30 avenue Benoît Charvet - 42021 Saint-Étienne
- [Lycée professionnel Benoît Charvet](#) - Tél : 04 77 49 30 87
- Contact :

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	

**Public :** Demandeur d'emploi, Salarié  
Avoir 17 ans au cours de l'année des épreuves du concours.

**Aire de recrutement :** Autres

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :  ma formation, mon logement

## **Programme**

**La formation conduisant au DE d'aide-soignant, 17 semaines d'enseignement théoriques organisées autour de 8 modules :**

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

Les titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture, du DE d'aide médico-psychologique, du DE d'auxiliaire de vie sociale ou de la MC aide à domicile, sont dispensés de certaines unités de formation.

La formation comprend également 6 stages d'une durée totale de 24 semaines en milieu hospitalier ou extra-hospitalier.

**Cette certification est composée de :**

- MG 1. Notions préalables sur les soins
- MG 2. Hygiène
- MG 3. Relation, communication et ergonomie
- MG 4. Santé publique
- MG 5. Réglementation, exercice professionnel, responsabilité et déontologie
- MG 6. participation aux soins et surveillance des patients en médecine, en chirurgie, en pédiatrie et en réanimation
- MS 10. Soins en obstétrique et en gynécologie
- MS 11. Soins en gériatrie et en gérontologie
- MS 12. Soins palliatifs et accompagnement des patients en fin de vie
- MS 7. Soins en médecine et aux urgences
- MS 8. Soins en chirurgie et en réanimation
- MS 9. Soins en psychiatrie

## Validation de la formation

[Diplôme d'État d'aide-soignant](#)

Niveau de sortie : Niveau V : BEP, CAP

## Métiers préparés

[Aide-soignant/e](#)

## Modalités pédagogiques

**Modalité d'enseignement :** formation entièrement présentielle

## Durées et rythmes

**Durée en centre :** 595 h

**Durée en entreprise :** 840 h

**Durée totale :** 1435 h

Formation sur 10 mois. Des allègements de formation sont possibles en fonction des pré-requis du candidat.

# Admission

## Niveau d'entrée :

sans niveau spécifique

## Recrutement :

Sur concours (aucune condition de diplôme pour l'épreuve d'admissibilité).

- épreuves écrites d'admissibilité : commentaire de texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social (2 heures) ; série de 10 questions à réponse courte : biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion.
- épreuve orale d'admission (20 minutes) : exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et discussion avec le jury.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Sont dispensées des épreuves écrites et orales de sélection, les personnes titulaires :

- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- de la mention complémentaire « aide à domicile »
- du diplôme d'ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier
- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles.
- 

## Modalités d'accès :

sur dossier

## Organisme responsable

### [Lycée professionnel Benoît Charvet](#)

Lycée professionnel Benoît Charvet  
Institut de Formation d'Aides Soignants (IFAS)  
30 avenue Benoît Charvet  
42021 Saint-Étienne

Tél : 04 77 49 30 87

Fax : 04 77 49 30 89

Site web : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-42/bcharvet/>

Réf : 26\_72915

Mise à jour : 11/10/2018

---